



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FMI et banque mondiale

Question écrite n° 55533

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le récent rapport présenté par son ministère intitulé Les activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (23 août 2000). Ce rapport précise que, dans le cadre de la « facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance » (FRPC), l'un des prêts accordés par le FMI, doit être préparé par le pays emprunteur, en consultation avec la société civile. Il lui demande comment, concrètement, le Fonds monétaire international s'assure qu'une telle consultation a réellement lieu dans les pays où les libertés d'opinion, d'expression, de presse, etc. sont bafouées. Ces interrogations sont celles d'Amnesty International.

Texte de la réponse

La création de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international (FMI) illustre un changement profond dans la stratégie de la lutte contre la pauvreté par la communauté financière internationale. En mettant l'accent sur une approche intégrée sur la base de stratégies développées localement et avec une forte implication de la société civile, la communauté internationale tire les leçons du passé. La France a ainsi fortement soutenu ces nouvelles orientations. La préparation et la mise en place des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté se traduisent déjà, sur le terrain, par une plus grande implication de la société civile locale et des gouvernements de ces pays. Bien entendu, ces derniers restent les interlocuteurs naturels des institutions de Bretton Woods. Mais au-delà de leurs programmes propres, le FMI et la Banque mondiale s'attachent à mener des consultations les plus larges possibles avec les pouvoirs publics locaux et la « société civile », notamment les organisations non gouvernementales exprimant un intérêt à ce sujet. Les orientations contenues dans ces cadres stratégiques reflètent aussi la volonté de mieux intégrer les différentes dimensions de la lutte contre la pauvreté, notamment la cohérence entre cadre macro-économique et budgétaire et priorités sociales. Une plus grande attention à ces choix est nécessaire, elle est un gage de soutenabilité des programmes et témoigne de l'importance centrale accordée à la lutte contre les inégalités. Il s'agit en effet de mettre l'accent sur l'impératif d'une bonne gestion des finances publiques, d'une bonne gouvernance, d'une lutte efficace contre la corruption et d'une réelle priorité accordée aux dépenses sociales. Tout ceci doit résulter d'un dialogue franc au sein des pays bénéficiaires, mais aussi avec l'ensemble de leurs partenaires extérieurs. L'efficacité de l'aide dépend en effet de sa pertinence, de sa sélectivité et de son bon usage.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55533

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7068

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2112